

FEUILLE DE ROUTE POUR L'ORIENTATION

TéléService Affectation (TSA) est une plateforme qui vous permettra de saisir les vœux d'orientation (maximum : 10 vœux dans notre académie et 5 vœux hors académie) **à partir du mardi 9 mai et jusqu'au mardi 30 mai.**

CONSEIL : N'attendez pas les derniers jours pour formuler les vœux d'orientation pour votre enfant.

→ **Pour les parents qui n'ont pas encore créé de compte EduConnect:** (ou perdu le mot de passe...). Vidéo explicative pour créer son compte Educonnect : <http://bit.ly/codes-educonnect>

→ **Parents, si votre COMPTE EduConnect est actif :**

Connectez-vous à l'ENT avec vos identifiants « parents » (avec des identifiants « élèves », impossible de demander une orientation) et **suivez attentivement ce tutoriel vidéo !**

La vérification de votre adresse et des numéros de téléphone dans TSA est essentielle: par exemple, si un enfant, candidat à une formation, est en liste d'attente fin juin, la famille peut être contactée directement **par téléphone par un lycée lorsqu'une place se libère!** (Il faut que les coordonnées soient toutes valides)

Pour les vœux vers LE PRIVE (PRO ou 2deGT) :

Les inscriptions dans les lycées généraux et professionnels **PRIVES** sont déjà en cours: les parents se chargent des démarches vers ces établissements.

Pensez, lorsque votre enfant est inscrit dans un établissement privé, à demander une **attestation d'inscription**, et donnez une copie de cette attestation au professeur principal de votre enfant.

→ Si cette attestation est fournie, un seul vœu sera nécessaire sur TSA.

→ Sinon le professeur principal vous demandera de faire des vœux d'orientation supplémentaires.

Attention : avoir déposé un dossier d'inscription dans le privé ne dispense pas de déclarer votre vœu d'orientation sur la plateforme TSA ! Chaque famille doit y faire au moins un vœu !

Pour les vœux vers la 2de GT dans un établissement PUBLIC:

L'affectation se fait sur le lycée de secteur, et votre secteur dépend de votre commune d'habitation:

- le lycée Philippe Lamour, pour les habitants de **Jonquières St Vincent**
- les lycées A. Daudet à Tarascon **OU** P. Lamour à Nîmes, pour les habitants de **Beaucaire** (au choix : l'un OU l'autre ; **ne pas formuler les 2 vœux !**)

→ Si vous demandez votre lycée de secteur, un seul vœu d'orientation est à formuler sur TSA.

→ **cas particuliers :** il y a des dossiers « papier » à remplir car il y a un tri des candidatures pour:

→ à Daudet : tri pour les sections : arts plastiques, EPS, euro anglais, euro allemand

→ à Lamour : tri pour les sections : arts (=théâtre, cinéma audiovisuel, musique), euro anglais,

euro espagnol, EPS.

Ces dossiers papiers doivent être transmis au professeur principal, puis le collège, qui centralise les demandes, envoie tous les dossiers aux lycées AVANT le mardi 16 mai.

→ Si vous demandez un **autre lycée** que celui de secteur, ou si vous habitez une commune différente de celles évoquées ci-dessus, rapprochez-vous du professeur principal : il peut y avoir des papiers à remplir (dérogation, ...). Dans ce cas, il faudra formuler **plusieurs vœux** d'orientation sur TSA. (à voir avec le professeur principal)

ATTENTION : si les résultats de votre enfant **sont justes** pour la 2deGT, il faut anticiper et réfléchir avec lui à propos d'un repli vers une 2dePRO, ou un maintien en classe de 3^e.

Pour les vœux vers la 2de PRO ou les CAP dans un établissement PUBLIC:

Nous vous conseillons vivement de formuler plusieurs vœux d'orientation : un élève non affecté sur ses vœux se retrouve contraint de choisir entre le maintien en 3^e, ou les places qui restent au second tour. (Voir le paragraphe « élèves non affectés » ci-dessous)

L'ordre des vœux est extrêmement important : la machine qui affecte les élèves en fonction de leurs résultats le fait en prenant les vœux formulés dans l'ordre que vous avez choisi.

Pour les vœux EN DEHORS DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER (en dehors de Daudet) :

Sur TSA, les représentants légaux peuvent réaliser la saisie de vœux en dehors de leur académie d'habitation, mais attention, il y aura sûrement des papiers à remplir (prenez contact avec le professeur principal) ET : **une académie affecte en priorité « ses » élèves. Il est donc fortement recommandé de faire aussi des vœux dans « son » académie.**

Pour les vœux d'orientation SOUS STATUT D'APPRENTI :

L'élève et sa famille font les démarches nécessaires pour trouver un employeur.

Le vœu correspondant à l'apprentissage doit être formulé dans TSA, même si l'employeur n'a pas encore été trouvé ; dans ce cas précis (employeur non encore trouvé), **des vœux d'orientation «de repli» devront être formulés sous statut scolaire en lycée PRO.** Attention à bien formuler vos vœux en commençant par celui que vous préférez ! Si un contrat d'apprentissage est signé avec un employeur, pensez à tenir le professeur principal au courant et à vous inscrire dans le CFA choisi.

Décision d'orientation : La décision de la voie d'orientation (CAP ou 2^{de}PRO ou 2^{de}GT) est prise le jour du conseil de classe. Si cette décision n'est pas conforme aux vœux de la famille, elle doit se manifester pour qu'un entretien puisse avoir lieu **entre le vendredi 9 juin et le mardi 13 juin. Faute de se manifester, la décision d'orientation prise en conseil de classe est considérée comme validée par la famille.**

Si **après entretien** le désaccord subsiste, la date limite de dépôt des recours en appel est le mercredi 14 juin 2023. Les commissions d'appel 3^{ème} ont lieu vendredi 16 juin 2023.

DNB (le « brevet ») : lundi 26 et mardi 27 juin 2023.

RESULTATS DE L'ORIENTATION : l'affectation en lycée sera donnée au collège le mardi 27 juin (2^e jour du DNB) **APRES LES EPREUVES. Les élèves ne doivent pas partir du collège sans:**

1- leur exéat : petit papier qui prouve que vous êtes en règle avec le collège (livres rendus et cantine payée...) ; cet exéat sera demandé au lycée pour finaliser l'inscription.

2- le dossier d'inscription pour Lamour OU Daudet : ils se retirent au collège le mardi 27 juin.

OU : 2- leur lycée d'affectation: une feuille avec les résultats des vœux d'orientation est donnée aux élèves qui ont demandé des lycées publics : l'élève sait alors dans quel lycée il est affecté. Il peut, dès le mardi 27 juin, demander son dossier d'inscription dans son lycée d'affectation.

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES dans les lycées publics (général et PRO)

Les inscriptions se font à partir du jeudi 29 juin 2023 (selon les instructions de chaque lycée)

ATTENTION : les inscriptions doivent se faire dans les jours qui suivent le 29 juin, faute de quoi, le lycée en déduit que vous laissez la place vacante : elle est donnée à un autre élève !

CAS DES ELEVES NON AFFECTES :

→ Les élèves inscrits en liste supplémentaire (souvent appelée « liste d'attente ») pourront être appelés jusqu'à fin août (soyez joignables pour ne pas laisser votre place à un autre élève !)

→ **En voie PRO** : possibilité de participer à **un 2^e tour d'orientation** sur les places encore vacantes:

- les places vacantes seront publiées le mardi 27 juin dans l'après-midi.
- les vœux seront saisis au collège les mercredi 28, jeudi 29 juin et lundi 1^{er} juillet 2023
- les résultats seront publiés le mardi 4 juillet 2023 (contacter le collège)

DNB : résultats de l'examen dans la 2^e semaine de juillet.